

BARÈME DES HONORAIRES TTC*

VENTE d'immeubles bâtis (appartement, maison, garage) ou de terrain (constructible ou non constructible)

Ces honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon l'option cochée sur le mandat de vente.

Pour un mandat de recherche, les honoraires sont identiques à la transaction et ils sont à la charge du mandat.

Pour un achat ou une vente en « interagence » c'est à dire avec une autre agence immobilière, les honoraires sont partagés entre les agences sans se cumuler.

ÉVALUATION d'un bien immobilier : GRATUITE*

*Sauf évaluation d'un bien ou valeur locative dans le cadre d'une démarche précontentieuse, contentieuse ou successorale : 300€ TTC par acte. Possibilité de remise gracieuse.

09/2020 – *Taux en vigueur



N'hésitez pas à prendre contact avec votre agence pour un estimation gratuite !

04 68 89 36 64 – contact@citovendu.fr